

## Avis de l' Etablissement sur le projet de SAGE Dore

Délibération n°12-122-CS

Date de la convocation : 29 juin 2012

Le Comité Syndical,

*Membres présents ou ayant donné pouvoir :*

M. Jean-Pierre ANTOINE (Saumur Loire Développement)  
M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)  
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)  
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)  
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole)  
M. Eric DOLIGE (Conseil général du Loiret), représenté par M. Thierry SOLER  
M. Daniel DUGLERY (Montluçon) représenté par M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE  
M. Alain DUTOUR (Joué-les-Tours)  
M. Jean-Jacques FAUCHER (SICALA Haute-Loire)  
Mme Delphine FLEURY (Conseil général de la Nièvre)  
M. Jean GERMAIN (Ville de Tours)  
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)  
M. Michel LEROUX (Conseil général du Loir-et-Cher)  
M. Gabriel MAQUIN (Ville de Vichy)  
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général Maine-et-Loire)  
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)  
Mme Marie-Hélène RIAMON (Conseil régional Rhône-Alpes)  
Mme Nathalie SARLES (Le Grand Roanne)

MME. Philomène BACCOT à MME. Delphine FLEURY  
M. Christian BARLE à M. Jean BERTIER  
M. Alain BEIGNET à MME. Marie-Hélène RIAMON  
M. Daniel BERTRAND à M. Jean-Jacques FAUCHER  
M. Joël BIGOT à M. Jean-Pierre ANTOINE  
M. Patrick BOURDY à M. Alain DUTOUR  
M. Michel CHARTIER à MME Nathalie SARLES  
M. Roger CHEVALIER à M. Michel LEROUX  
M. Jean-Pierre DRIEUX à M. Jean-Marie JANSSENS  
M. Bernard DOYEN à M. François COINTEPAS  
M. Marc GRICOURT à M. Paul BERNARD  
M. Jean-Pierre HURTIGER à M. Thierry SOLER  
M. Alain LAURENDON à M. Dominique CROZET  
M. Bernard MARIOTTE à M. Jean-Michel MARCHAND  
M. Roland NARBOUX à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE  
M. Bernard PALPACUER à M. Michel POINSARD  
M. Gilbert REVERSAT à M. Gabriel MAQUIN  
M. Daniel ROUSSAT à M. Jean GERMAIN

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2006 reconnaissant l'Etablissement comme EPTB
- vu le courrier du Président de la CLE, daté du 09 mai 2012, sollicitant l'avis de l'EPTB Loire sur le projet de SAGE Dore,
- vu l'avis de la commission mixte du 20 juillet 2012,

décide

**Article un**

D'autoriser le Président à transmettre au Président de la CLE du SAGE Dore les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SAGE et formalisées dans la note jointe, complétées par les remarques du Conseil général du Puy de Dôme figurant dans le courrier du 2 juillet 2012 également joint.

Le Président  
de l'Etablissement public Loire



Jean GERMAIN

Date de transmission  
à la préfecture : - 8 AOUT 2012

Date d'affichage : 10 AOUT 2012

Certifié exécutoire : 10 AOUT 2012



N° 1187

